

M A I R I E



CORNEILLA DE LA RIVIERE

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA DE LA RIVIERE

ARRÊTÉ PROVISOIRE
PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT
PARKING CLAVE VERTE - TRAVAUX

2022-111

Le Maire de la commune de CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-1 ;

Vu le code de la route, notamment ses articles R. 411-8 et R 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, huitième partie, signalisation temporaire ;

Considérant les travaux d'aménagement entrepris par l'entreprise COLAS PERPIGNAN en vue de réaliser un quai et un abri bus sur le parking de la Clave Verte ;

Considérant que le parking de la Clave Verte nécessite une réglementation du stationnement et de la circulation ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : STATIONNEMENT INTERDIT PARKING DE LA CLAVE VERTE

A compter du 14 novembre 2022 et pour toute la durée des travaux :

- Le stationnement sera interdit sur toute la partie Est du parking de la Clave Verte.
- **Seules les places de stationnement situées côté porche et salle François GACIOT seront autorisées.**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, huitième partie, signalisation temporaire) sera mise en place par la mairie de Corneilla la Rivière.

ARTICLE 3 : **La présente autorisation n'est valable que pour une utilisation dans les 30 jours à compter du 14/11/2022.**

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services, le Commandant du groupement de Gendarmerie de Millas chacun en ce qui le concerne sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et s. du Code général des collectivités territoriales.

Fait à Corneilla-de-la-Rivière, le 8 novembre 2022

Monsieur le Maire,
René LAVILLE

